



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 37437

Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la demande officielle que lui a faite le président d'Elus locaux contre le sida (ELCS), afin que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005. En effet, il n'y a jamais eu autant d'êtres humains dans le monde, mais aussi en France, qui vivent avec le sida, soit plus de 40 millions dans le monde et entre 110 000 et 150 000 personnes dans notre pays. Pourtant et paradoxalement, il n'a jamais été aussi peu question de cette terrible maladie dans les médias et les Français se comportent comme si le sida n'était plus une maladie mortelle. C'est pourquoi il m'apparaît essentiel de donner un nouvel élan à la lutte contre le VIH, d'autant que le sida n'a plus ce label depuis 1987, c'est-à-dire depuis 17 ans. Faire de la lutte contre le sida une grande cause nationale l'année prochaine aiderait incontestablement à sensibiliser, de nouveau, nos concitoyens, ce qui paraît nécessaire aujourd'hui au regard de la recrudescence des cas de séropositivité au VIH et au retour inquiétant de la syphilis. Elle lui demande donc s'il est dans ses intentions de répondre à cette légitime demande d'ELCS qui aura enfin pour effet de rassurer les associations de lutte contre le sida qui se sentent aujourd'hui de plus en plus seules dans ce combat pour la vie.

Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH/Sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005, a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH/Sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit, notamment, par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH/Sida et par un engagement fort au niveau international.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Comparini](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37437

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2920

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6911